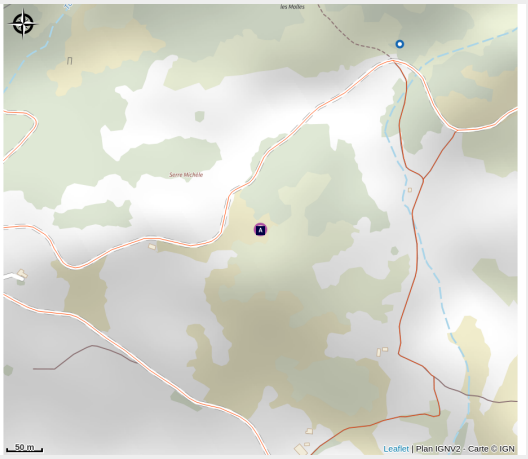
Décollage de Serre Michel



Biplace au dessus de la montagne de Chorges (Mairie de Chorges)



Un décollage pour tous !!

L'aménagement du site permet aux personnes à mobilité réduite de pratiquer l'activité, soit accompagnées, soit de manière autonome. Le décollage se fait dans les alpages de la montagne de Chorges, entre les champs et les mélèzes.

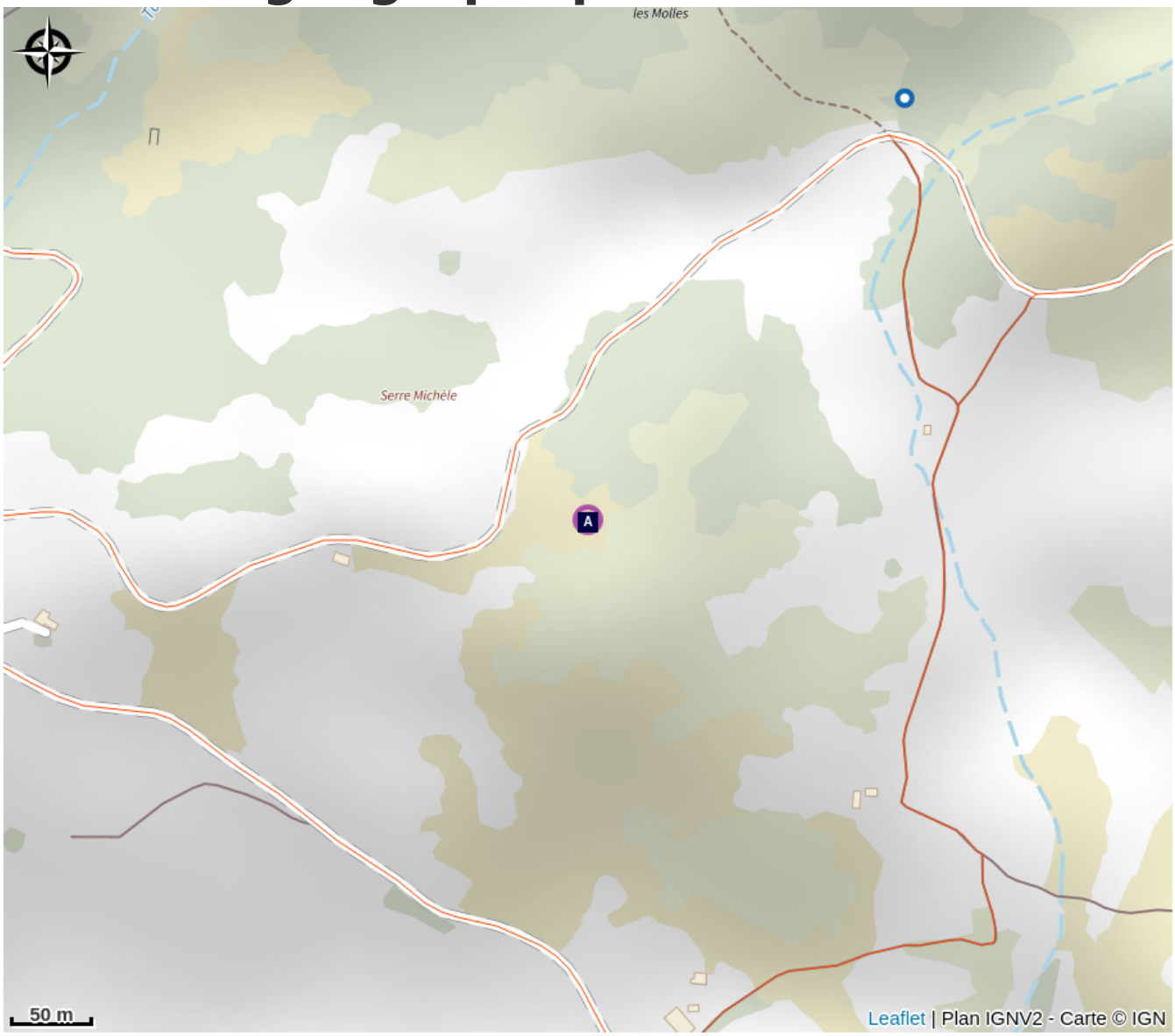
Infos pratiques

Pratique : Parapente

Vent : ↖ SE, ↑ S, ↗ SO, → O

Thèmes : Point de vue

Situation géographique



Toutes les informations pratiques

Les chiens de protection des troupeaux

En alpage, les chiens de protection sont là pour protéger les troupeaux des prédateurs (loups, etc.).

Lorsque je randonne, j'adapte mon comportement en contournant le troupeau et en marquant une pause pour que le chien m'identifie.



En savoir plus sur les gestes à adopter avec le dossier Chiens de protection : un contexte et des gestes à adopter.
En cas de problème, racontez votre rencontre en répondant à cette enquête.

Recommandations

Coordonnées Secours Montagne : 112

Rappel des recommandations majeures aux pilotes (issus du Parc national des Ecrins) :

Ce message doit permettre aux pilotes de prendre conscience de leurs impacts potentielles sur les milieux naturels et de connaitre les bons comportements à adopter pour les limiter.

En prenant compte de ces recommandations, le pilote peut pratiquer son sport sans provoquer de nuisances environnementales.

1. S'en tenir aux places d'envol, itinéraires de vol et places d'atterrissage recommandés par les clubs et les écoles ; éviter les zones de tranquillité pour la faune, indiquées par les clubs, les écoles locales et les agents du Parc national des Ecrins.

2. Au-dessus de la limite des forêts, choisir son itinéraire de manière à survoler le plus haut possible le terrain à découvert.

3. Éviter les vastes zones non habitées, au-dessus de la limite des forêts.

4. Si le pilote aperçoit des animaux sauvages (par exemple des chamois ou des bouquetins), il dévie de sa trajectoire ou les survole aussi haut et tranquillement

que possible.

5. Jusqu'à fin juillet, éviter de raser les rochers avec des nids d'aigles et s'éloigner d'eux s'ils manifestent de l'agressivité.

- Respecter le travail des agriculteurs, exploitants et propriétaires
- Refermer toutes les clôtures
- Rapporter tous ses déchets
- Ne pas couper l'itinéraire à travers les prairies

Attention : Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre responsabilité de vérifier le bulletin météo et les conditions de vol avant votre départ. Il est nécessaire d'avoir un niveau expérimenté afin de s'engager lors de conditions thermiques. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident. Il est également recommandé de faire appel à un professionnel, qui possède de fortes aptitudes techniques et de fortes connaissances du terrain.

En cas de doutes, s'adresser aux professionnels de la pratique.

Accessibilité

Depuis Chorges, prendre la direction du Martouret, puis de la Montagne. Après Noune Raze, la route laisse place à une piste peu entretenue, qui nécessite une voiture adaptée. Le sentier d'accès permet l'évolution des personnes à mobilité réduite.

Lieux de renseignement

Bureau d'Information Touristique de Chorges
Grand rue, 05230 Chorges

chorges@serreponcon-tourisme.com
Tel : 0492506425
https://www.serreponcon.com

Source

Serre-Ponçon

https://www.serreponcon.com